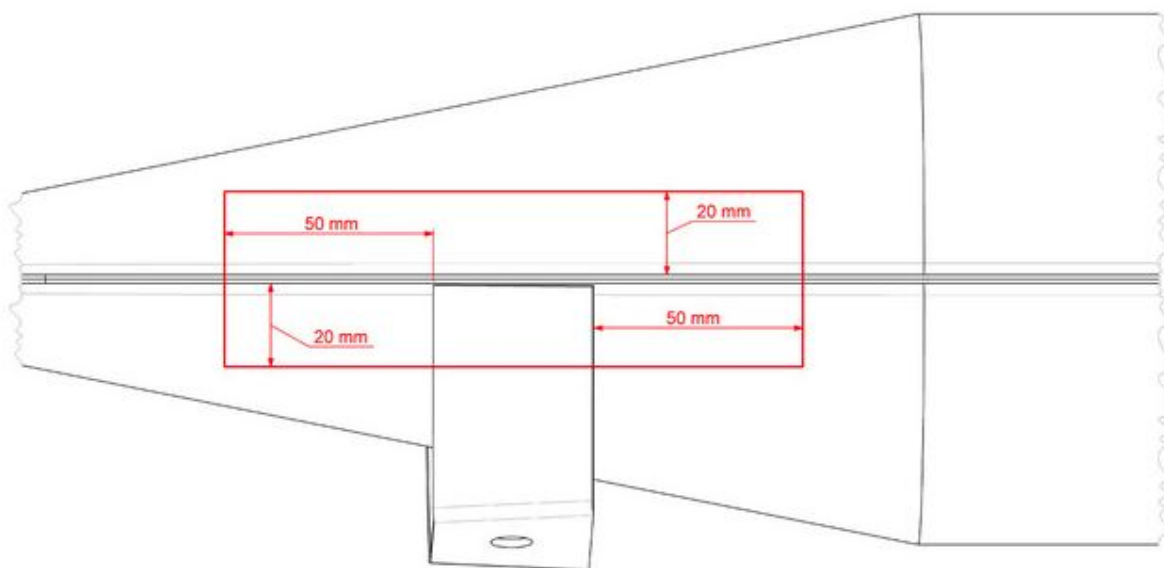


Précision sur la réglementation 2020 des pots d'échappement Cadet et Nationale



La réglementation technique FFSA 2020 interdit toute réparation sur les pots d'échappement des catégories Cadet et Nationale, à l'exception de leurs pattes de fixation.

Pour éviter des interprétations divergentes, une zone spécifique a été déterminée dans laquelle les réparations (soudures) sont autorisées. Cette zone, délimitée en rouge sur le dessin technique ci-dessous, s'applique de manière identique aux quatre fixations des pattes sur le pot et exclut toute réparation sur le reste du corps du pot d'échappement. La mise en application de cette mesure est immédiate.



Communiqué FFSA Karting